

[Texte]

ment's intention? Should a lawyer be considered a lobbyist when he comes to Ottawa to lobby national revenue for one of his clients, to seek an advanced tax ruling for instance? Is a chartered accountant a lobbyist?

The more you go on . . . For instance, should the Red Cross be considered lobbyists when they come to Ottawa to try to influence legislation for humanitarian purposes? We could say yes; we could say no. They are lobbyists, but they might not be involved in this specific legislation. You can already see the difficulty of defining lobbyist activities. I guess this is what directs me to say that instead of coming out with legislation, we would prefer first to seek views from everywhere—every group, every association, every member—and then come out with a better definition.

I guess another point would be that we know as well that this government has announced its intention to a reform of the parliamentary system. No doubt the members will have to play a more important role in this system. Therefore, this should be taken into account when we announce our intention to deal with such an issue. For all these reasons, we believe this kind of discussion should happen within a committee. That is why we have expressed some views, some opinions, here in this document and we hope that the committee will come up with good recommendations.

Mr. Boudria: I suppose, Mr. Chairman, if the Prime Minister was here I could ask him my supplementary as to why he made the announcement to start with. Obviously what you are telling us now is that you cannot get into this business of making a draft bill unless you are very well prepared and have all the information.

• 1830

Yet this is exactly what the Prime Minister said in the House of Commons on September 9, what I quoted to us earlier on. Since he is not here, I guess we will have to pass on to other things.

I note the tone of your presentation today, in which you pretty well state if we are to err, we have to err on the side of not regulating too much. You emphasized it has to be lean, trim and unbureaucratic, and those other adjectives you used. We have to be somewhat cautious, particularly in terms of salaries of lobbyists, the amounts they are receiving and so on. I wonder why you put such an emphasis on going in this tangent.

We are led to believe other jurisdictions, particularly the State of California, has what they claim to be the strictest lobbying legislation in the world. You are telling us here we should go the other way and make sure we are not too strict. I am just wondering what is leading you to have that train of thought at this point.

Mr. Côté (Langelier): I think I would say we should try . . . We have set up our objectives, which are to have an open

[Traduction]

nous dire ce qu'ils pensent d'un projet de loi ou d'une mesure prévue par le gouvernement? Un avocat fait-il du lobbying lorsqu'il vient à Ottawa rencontrer des fonctionnaires du ministère du Revenu national au nom de l'un de ses clients, pour obtenir une décision anticipée, par exemple? Un expert-comptable doit-il être considéré comme un lobbyiste?

Je pourrais vous donner des milliers d'exemples . . . Ainsi, la Croix-Rouge fait-elle du lobbying lorsque ses représentants viennent à Ottawa pour essayer de faire modifier une loi pour des raisons humanitaires? Peut-être que oui, peut-être que non. Ils font certes du lobbying, mais ils peuvent ne pas être couverts par le projet de loi envisagé. Vous voyez donc qu'il est difficile de définir ce qu'est le lobbying. C'est la raison pour laquelle nous avons préféré, plutôt que de présenter dès le départ un projet de loi, consulter d'abord la population, c'est-à-dire tous les groupes et associations concernés, afin de proposer ensuite une définition plus adéquate.

Nous savons par ailleurs que le gouvernement a annoncé son intention de réformer le système parlementaire, où le rôle des députés devrait augmenter. Nous devons donc en tenir compte. Pour toutes ces raisons, nous estimons qu'un débat en comité doit précéder la présentation du projet de loi. Nous vous faisons part de nos idées et de nos opinions dans ce document, et nous espérons que votre comité saura nous faire de bonnes recommandations.

M. Boudria: Monsieur le président, si le premier ministre était là, je pourrais lui demander, en guise de question supplémentaire, pourquoi il a annoncé cette mesure pour commencer. Aujourd'hui, vous dites être incapables de préparer un projet de loi à moins d'avoir toutes les informations et tous les documents nécessaires.

Ce que je vous ai dit tout à l'heure est exactement l'annonce qu'a fait le premier ministre à la Chambre des communes le 9 septembre dernier. Puisqu'il n'est pas là, je vais passer à autre chose.

Au cours de votre déclaration d'aujourd'hui, vous avez affirmé clairement que, si nous devons nous tromper, il valait mieux, pour ce qui est de la réglementation, éviter de pécher par excès. Vous avez bien insisté sur la nécessité d'avoir un système aussi simple et aussi transparent que possible, et sur le fait que nous ne devons pas aller trop loin, notamment en ce qui concerne les salaires ou les commissions des lobbyistes. J'aimerais savoir pourquoi vous avez tellement insisté là-dessus.

En effet, l'État de Californie, notamment, s'est doté de ce qu'on dit être la loi la plus stricte au monde pour ce qui est du contrôle du lobbying. Aujourd'hui, vous nous proposez une orientation tout à fait opposée puisque vous nous recommandez de ne pas être trop stricts. J'aimerais donc savoir ce qui vous a amenés à prendre cette position.

M. Côté (Langelier): Comme je l'ai déjà dit, nous nous sommes fixés comme objectif d'avoir un projet de loi aussi